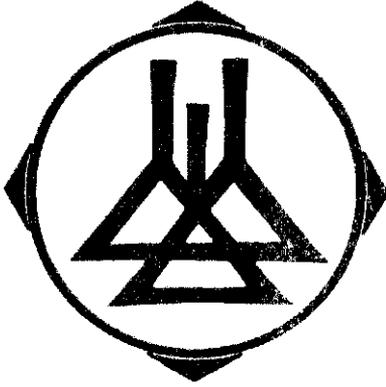


Volume 2.

Numéro 2.

Octobre 1967.



L'AFEAS

Le Travail

n'a pas manqué...

Le congrès général de l'A.F.E.A.S., tenu à St-Hyacinthe les 22 et 23 août dernier, sous la présidence de Mme Dominique Goudreault, présidente générale, est maintenant chose du passé. Plus de 500 membres y ont assisté et pris conscience qu'il est urgent de se renseigner pour faire face aux exigences de notre milieu en pleine évolution.

Les officières du Conseil d'Administration et les responsables des Commissions et Comités, ont rendu compte de leurs activités de l'année dans le domaine de l'éducation et de leurs réalisations en technique ménagère. Ce fut une année exceptionnelle, si l'on tient compte des circonstances inévitables d'une période d'adaptation résultant de la fusion des deux mouvements. Il a fallu rebâtir et effectuer un nouveau départ dans une association toute neuve, mais déjà riche de promesses dues à l'expérience de ses dirigeantes et aux talents et aptitudes de ses membres.

Le congrès a donné lieu à un nombre impressionnant de résolutions présentées par les fédérations. En plus d'amendements à la Constitution, ces résolutions portaient sur divers domaines de la vie sociale et économique des Québécois.

Ces résolutions, d'abord étudiées par un comité spécialement désigné, ont fait l'objet de discussions sérieuses de la part des déléguées. Mentionnons quelques priorités :

- allocations familiales ajustées au coût de la vie et qui ne devraient pas être ajoutées au revenu réalisable lorsqu'il s'agit des cas d'assistance ;
- même rétribution à la mère nécessiteuse, pour chaque enfant, que pour les étrangers dans les cas de foyers nourriciers ;
- gratuité pour les médicaments prescrits par le médecin pour les assistés sociaux ;

- financement de certains services : aides familiales, cliniques d'hygiène mentale, centres de psychiatrie infantile, distribution de vaccins, soins dentaires, etc.
- politique agissante dans le domaine de l'habitation : confort, salubrité et prix adaptés aux revenus des travailleurs ;
- assurance chômage en fonction des charges familiales ;
- réduction de l'impôt selon les besoins de la famille ;
- abolition de la taxe d'intérêt sur comptes d'électricité et contrôle plus sévère sur les taux d'intérêt des compagnies de finances ;
- Introduction dans les programmes scolaires, pour garçons et filles, de cours d'éducation familiale et d'économie, ainsi que de prévention contre l'alcoolisme ;
- création d'un Ministère des Loisirs et organisation de centres récréatifs ;
- augmentation du nombre de Centres de Consultation matrimoniale et financement par le Ministère de la Famille, pour les rendre accessibles à toutes les classes de la société ;
- système d'assurance-santé, etc . . .

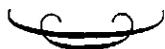
Toutes les résolutions adoptées au congrès général doivent suivre leur cours normal et s'acheminer vers les différents organismes gouvernementaux, tant fédéral que provincial. On doit leur faire parvenir la teneur de la résolution ou leur présenter un mémoire explicitant la valeur et le sérieux de la revendication et la pression qu'on veut y exercer pour la faire avancer jusqu'à un résultat satisfaisant.

Cette dernière étape étant franchie, l'A.F.E.A.S. aura une fois de plus justifié son rôle en exprimant officiellement les opinions de ses membres en vue d'obtenir une meilleure administration du Bien commun et l'amélioration du sort des familles.

Il reste aux organismes concernés à faire le dernier geste, à dire le dernier mot !

Mme Cécile G. Bédard,
propagandiste générale.

Bienvenue



C'est un plaisir pour moi de vous présenter Mlle Monique Chamberland, notre nouvelle secrétaire générale.



Quelques-unes d'entre vous avez eu l'occasion de faire sa connaissance au Congrès général où elle a pris son premier contact avec les membres de l'A.F.E.A.S. et a vraiment débuté dans sa fonction.

Mademoiselle Chamberland est née à Rollet, province de Québec, où elle a fait ses études primaires. Après avoir étudié à l'école secondaire Mère Bruyère, de Rouyn, elle se dirigea à l'École d'Infirmières de l'Hôpital du Sacré-Coeur de Cartierville où elle obtint après trois ans son diplôme d'infirmière autorisée. Poursuivant ses études, elle opta pour les sciences sociales. Après quatre années de cours, l'Université de Montréal lui a décerné en mai dernier, le titre de bachelière en sciences, option sociologie.

L'A.F.E.A.S. est particulièrement heureuse de lui souhaiter la plus cordiale bienvenue. Ses connaissances dans différents domaines seront souvent mises à contribution, entre autres, elle aura à tracer des programmes d'étude, à rédiger des mémoires, et c'est elle qui désormais saura vous intéresser en préparant à votre intention l'étude sociale de la revue.

En s'assurant ses services, l'A.F.E.A.S. fait un pas de plus pour s'affirmer dans le domaine de l'Éducation des Adultes et pour assurer à ses membres une formation de plus en plus adaptée aux besoins de l'heure.

En votre nom, je lui souhaite d'être heureuse parmi nous !

Mme Cécile G. Bédard



Le Personnel du Secrétariat Général

Mlle Monique Chamberland, secrétaire générale.

Mme Cécile G. Bédard, propagandiste et trésorière générale.

Mlle Huguette Chagnon, technicienne en art ménager.

Mlle Francine Bessette, assistante secrétaire-trésorière.

Mme Yolande Larose, commis de bureau.

*Les parents,
responsables de la confessionnalité*



Le problème de la confessionnalité du système scolaire au Québec est fort complexe. Depuis la parution des tomes IV et V du Rapport Parent, il a suscité des réactions multiples et variées.

Il ne s'agit pas ici de soulever des inquiétudes, mais de favoriser la lucidité. Il est donc utile, en premier lieu, de préciser ce que l'on entend par confessionnalité dans l'enseignement. Ce terme peut représenter des réalités diverses i.e. qu'elle peut être conçue et réalisée de manières fort différentes selon le milieu social et politique, la composition de la population et les croyances religieuses etc. L'école est en quelque sorte le reflet de la localité. "Il n'y a donc pas de conception univoque de la confessionnalité, c'est précisément ce qui rend difficile de formuler une définition générale de la confessionnalité sco-

laire hors la perspective d'une conception religieuse donnée. On peut dire que l'établissement confessionnel est celui qui en tant qu'institution accorde une prédominance à une option particulière et en conséquence tend à être exclusif ou sélectif dans le choix des étudiants, du personnel enseignant et de la direction d'une école."

Jusqu'à maintenant, la population du Québec fut assez homogène du point de vue religieux pour permettre un enseignement public entièrement confessionnel. Mais avec la gamme des changements sociaux; explosion démographique, immigration massive, industrialisation, urbanisation, moyens de communication de masse, développement des moyens de transport..., avec l'éclatement des cadres, il y a mise en question de la confessionnalité telle que connue traditionnellement.

L'homme a changé sa mentalité, ses valeurs et attitudes. Il devient de plus en plus rationnel. On se voit maintenant forcé de tenir compte du caractère pluraliste que prend maintenant la société québécoise et cela à tout point de vue, notamment le point de vue religieux.

Devant ce changement culturel, rien ne sert de s'alarmer. Il faut accepter notre temps et lui faire face. Il faut repenser l'enseignement en fonction des besoins nouveaux de notre temps. C'est de cette philosophie que s'inspira la Commission Parent. Voyons ce qu'elle nous propose en matière de confessionnalité.

L'orientation fondamentale de la Commission Parent s'articule autour de quelques principes indiscutables qui sont fidèles à l'inspiration de notre droit scolaire.

Premier principe : *Droit universel à l'éducation.*

Le droit universel à l'éducation est affirmé de façon particulière dans le Rapport Parent. L'école doit être accessible à tout le monde sans distinction de l'origine raciale, de la croyance religieuse, du niveau de vie, de l'âge, du sexe et du milieu social. Elle n'est plus comme autrefois le privilège d'une élite. L'éduca-

tion doit donner à l'enfant un enseignement qui répond le mieux à ses aptitudes et lui permettre de s'épanouir selon ses goûts, un enseignement qui le prépare à jouer un rôle dans la société et à assumer ses responsabilités sociales.

Deuxième principe *Respect de la liberté de tous, liberté culturelle, liberté religieuse.*

Un des principaux soucis du Rapport Parent est le respect de la liberté de conscience. On donnera des écoles confessionnelles ou non confessionnelles partout où un nombre suffisant de parents en feront la demande. On favorisera également le libre choix des parents et des étudiants entre une école de langue anglaise et de langue française en autant que la qualité de l'enseignement n'aura pas à en souffrir.

Troisième principe : *La démocratie dans l'enseignement.*

La préoccupation centrale du Rapport Parent est sans nul doute la démocratisation de l'enseignement. La démocratie nous le savons est fondée sur la participation du plus grand nombre à la chose publique, sur le respect des droits de la personne, sur l'égalité de tous les citoyens. Pour être pleinement réalisée, la démocratie exige des citoyens

bien éclairés, conscients de leurs responsabilités et capables de jouer un rôle dans la prise des décisions collectives. Il faut que chacun prenne en main sa vie personnelle et fasse les choix individuels ou collectifs qui s'imposent. La démocratie suppose également un immense effort d'éducation, d'où la nécessité d'une information objective et largement diffusée.

— *La responsabilité des parents*

Le problème de la confessionnalité du système scolaire au Québec pose le problème du droit des parents de réclamer que l'Etat tienne compte de leur conviction religieuse dans le programme d'étude. C'est un droit fondamental, indéniable qu'ont les parents de prendre eux-mêmes les décisions concernant l'éducation de leurs enfants. Autrefois les parents s'étaient montrés plutôt passifs envers tout ce qui se passait à l'école. Mais redisons-le, nous vivons dans un monde différent de celui d'hier. Les parents sont de plus en plus appelés à jouer un rôle dans l'organisation scolaire. Les parents doivent maintenant prendre conscience de leurs responsabilités et apporter leur participation aux décisions collectives. La responsabilité des parents en matière de confessionnalité se situe à la fois sur le plan des structures et sur le plan de l'enseignement dans le système scolaire.

— *Sur le plan des structures :*

Il s'agit pour les parents de bien voir quelles sont les valeurs qu'ils veulent voir honorer à l'école et ensuite de créer des structures sociales et juridiques conformes à cette réalité. Autrement dit il appartient aux parents de déterminer les modalités du caractère confessionnel de l'institution. Mais déterminer le caractère confessionnel de l'école n'est pas suffisant, il faut encore que les parents participent activement à sa mise en application.

— *Sur le plan de l'enseignement :*

Se pose ici la question du choix des maîtres, car c'est en définitive sur le plan de l'école et du programme d'étude que se réalise la confessionnalité. C'est du maître que dépend la qualité de l'école. Son témoignage est la première garantie d'une école vraiment chrétienne. Sa personnalité toute entière est mise en jeu quand il s'agit de la socialisation de l'enfant aux valeurs chrétiennes. Les parents ne sauraient être trop sévères dans le choix des professeurs.

— *L'union fait la force*

Nous vivons dans une société où l'individualisme n'a plus sa place. Une voix isolée a bien peu de chances d'être entendue. Dans notre so-

ciété industrielle, l'action collective s'avère le moyen indispensable pour affronter les problèmes et les résoudre. En effet, si on veut régler nos problèmes, il faut agir, mais il ne faut pas agir seul, il faut s'engager dans un travail communautaire. En face du problème de la confessionnalité, il est nécessaire de se réunir et de réfléchir ensemble. La participation active aux corps intermédiaires et en particulier à

vos associations est un des moyens les plus efficaces de prendre conscience des problèmes de votre milieu sur la confessionnalité et de faire entendre votre opinion.

Telles sont les quelques réflexions que je voulais exposer aux membres de l'association qui veulent insérer l'esprit chrétien dans l'organisation scolaire.

Monique Chamberland,

Secrétaire générale.

BIBLIOGRAPHIE

Rapport Parent.

Enseignement, éducation, culture, édition du Centurion, Paris, 1966. En collaboration de J. Lindemans, J. Moerman, C. Petit.

La Doctrine sociale de l'Eglise, Mgr Guerry, édition bonne presse, Paris.

Erratum : on est prié de noter que dans la revue de septembre, en page 2, il s'est glissé une erreur au début de l'Editorial, texte de Mme Dominique Goudreault. Il faut lire "évaluation" et non "évolution".

QUESTIONNAIRE :

- 1 — L'esprit chrétien de nos écoles a-t-il beaucoup changé depuis quelques années ?
 - a - récitez-vous encore les prières ?
 - b - enseigne-t-on encore les principes religieux ?
 - c - croyez-vous qu'on veuille faire de nos enfants des incroyants ?

- 2 — La "petite politique" joue-t-elle un grand rôle dans l'élection de vos commissaires d'école ?
 - a - sont-ce les plus compétents qui sont élus ?
 - b - les parents sont-ils bien représentés ?
 - c - Les parents s'intéressent-ils aux élections des commissaires ?
 - d - les parents assistent-ils aux assemblées des commissaires pour discuter des problèmes de l'école ?
 - e - croyez-vous qu'ils devraient être présents à ces assemblées ?

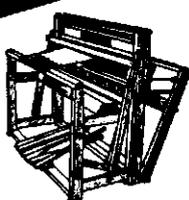
- 3 — Désirez-vous des écoles confessionnelles dans votre milieu ?
 - a - êtes-vous au courant des lois qui garantissent la confessionnalité ?
 - b - croyez-vous qu'il est important de le savoir ?
 - c - Quelles personnes seraient en mesure d'assurer que vos écoles demeurent confessionnelles ?

DÉCOREZ VOTRE FOYER EN Y FAISANT RESSORTIR TOUTE VOTRE PERSONNALITÉ. TISSEZ VOUS MÊME VOS TENTURES, TAPIS, NAPPERONS, RECOUVREMENT DE MEUBLE, COUVERTURES, VÊTEMENT, ETC... CECI VOUS EST RENDU FACILE, GRÂCE À UN BON MÉTIER "LECLERC".

DEMANDEZ
NOTRE CATALOGUE
GRATUIT

**Nilus
Leclerc**
INC.
L'ISLETVILLE, QUÉBEC

VOYEZ
NOTRE NOUVEAU MÉTIER
SÉRIE "Nilus" À LAMES INDÉPENDANTES
SANS CORDE. IL VOUS FASCINERA.



La Vie Terrestre est Abominable

Si nous écoutons parler les gens, si nous nous arrêtons sur les nouvelles de la Radio, de la Télévision ou des journaux, nous sommes parfois surpris du pessimisme pour ne pas dire de la désespérance qui se manifeste à l'endroit de la société civile et de toutes les organisations terrestres. Il n'y a plus de justice ! Devant les tribunaux, ceux qui ont de l'argent réussissent à se tirer d'une mauvaise affaire tandis que les pauvres sont toujours accablés ! On convoite des charges politiques pour s'enrichir, l'organisation des différents partis est basée sur le patronage ! Les services sociaux sont assurés à des gens qui ne le méritent pas ! En éducation, on change tout et l'on ne réussit qu'à former des individus sans foi ni moeurs ! etc., etc. . .

Que de fois nous entendons des propos semblables. Ne sommes-nous pas portés, nous aussi, à nous dire que la vie terrestre devient abominable. C'est sans doute que nous oublions la grande responsabilité que nous avons tous de travailler au renouvellement de l'ordre temporel.

Mission de l'Eglise dans le Temporel

Le décret sur "L'Apostolat des Laïcs" dont nous avons commencé l'étude le mois dernier, le signale de façon très claire. L'Eglise réalise **sa mission même dans l'ordre temporel** et nous avons tous à participer à cette réalisation :

"L'Oeuvre de rédemption du Christ qui concerne essentiellement le salut des hommes, embrasse aussi le renouvellement de tout l'ordre temporel. La mission de l'Eglise, par conséquent, n'est pas seulement d'apporter aux hommes le message du Christ et sa grâce, mais aussi de pénétrer et de parfaire par l'Esprit évangélique l'ordre temporel. Les fidèles laïcs accomplissant cette mission de l'Eglise, exercent donc leur apostolat aussi bien dans l'Eglise que dans le monde, dans l'ordre spirituel que dans l'ordre temporel" . . . (no 5).

Renouveau Chrétien

de l'Ordre Temporel

La mission de l'Eglise doit donc s'étendre jusqu'au renouvellement de l'ordre temporel. "Tel est le dessein de Dieu sur le monde : que les hommes d'un commun accord, construisent l'ordre des réalités temporelles et le rendent sans cesse plus parfait". (no 7).

Les biens terrestres ont une valeur propre que le Créateur lui-même leur a donnée. Mais au cours de l'histoire l'usage de ces biens a été "souillé par de graves aberrations". "C'est le travail de toute l'Eglise de rendre les hommes capables de bien construire l'ordre temporel et de l'orienter vers Dieu par le Christ".

Responsabilité des prêtres : "Il revient aux pasteurs d'énoncer clairement les principes concernant la fin de la création et l'usage du monde et d'apporter une aide morale et spirituelle pour que les réalités temporelles soient renouvelées dans le Christ". (no 7).

Responsabilité des laïcs : "Les laïcs doivent assumer comme leur tâche propre le renouvellement de l'ordre temporel. Eclairés par la lumière de l'Evangile, conduits par l'esprit de l'Eglise, entraînés par la charité chrétienne, ils doivent en ce domaine agir par eux-mêmes d'une manière bien déterminée. Membres de la cité, ils ont à coopérer avec les autres citoyens suivant leur compétence particulière en assumant leur propre responsabilité et à chercher partout et en tout la justice du Royaume de Dieu . . . **Parmi les tâches de cet apostolat, l'action sociale chrétienne a un rôle éminent à jouer.** Le Concile désire la voir s'étendre aujourd'hui à tout le secteur temporel sans oublier le plan culturel". (no 7).

L'A.F.E.A.S.

et son Apostolat dans l'Ordre Temporel

Comme le rappelait si bien Son Excellence Mgr Albert Sanschagrin lors du Congrès Général, le 23 août dernier, l'A.F.E.A.S. en poursuivant son action sociale d'inspiration chrétienne, **exerce un véritable apostolat.** Elle contribue à insérer le christianisme dans

les réalités terrestres et répond, à ce qu'il me semble, aux désirs de l'Église en Concile. Ne devons-nous pas tous nous donner la main pour que cette action soit des plus valables.

Aux aumôniers régionaux et locaux, il appartient de concevoir l'association dans l'esprit du Concile, **de ne pas voir en elle un simple mouvement paroissial** qui canalise le dévouement et la générosité des femmes mais bien plutôt **comme une véritable association capable d'entraîner ses fédérations et ses cercles à travailler au renouvellement chrétien de l'ordre temporel**. Dans cet esprit ne devraient-ils pas apporter tous leurs efforts pour orienter les membres non pas à s'intéresser à des "Bébelles", si religieuses qu'elles soient, mais à comprendre que c'est en travaillant dans l'unité avec leurs dirigeantes qu'elles pourront contribuer à l'amélioration de la société.

Aux dirigeantes et aux membres il appartient de croire que, si elles sont toutes unies, elles peuvent beaucoup pour l'orientation d'une société où règnera l'esprit de justice et la recherche du Bien Commun. Qu'elles soient toutes bien convaincues que la valeur de leur travail réside dans l'unité, dans la réalisation des programmes fournis par l'Association et les différentes fédérations ! Qu'elles soient toutes prêtes à tout mettre en oeuvre pour que l'A.F.E.A.S. soit vraiment forte tant au plan général qu'au plan de chacune des fédérations, pour qu'elle dispose des moyens nécessaires à la réalisation de ses buts : par l'étude et l'action renouveler la société.

G.-E. Phaneuf, ptre,

aumônier général A.F.E.A.S.

Documentation :

Décret Conciliaire : "De Apostolatu laicorum".

Vatican II, Les Seize documents conciliaires, Edition Fides, Montréal et Paris (chapitre II).

Tél. : 537-0477

L'ARTISANAT DE LA MAURICIE

Fils à tisser : Dominion Textile Tex-Made
Laine - Métallique - Lin - Polyon : 3 brins
Jersey et lisières de toutes sortes

*Mme Ph. Laliberté,
propriétaire*

**33, des Cèdres
Shawinigan, Qué.**

Si les feuilles savaient...



Ah ! si les feuilles savaient qu'elles vont bientôt mourir, se feraient-elles si belles ?

Le vent, ce matin, peut-être leur a parlé du grand bal qu'il donne ; en les invitant, il leur a soufflé qu'il fallait porter toilette en rouge, en or, en incarnat. Et les folles, émoustillées, le long de la branche anxieuse tiennent de fiévreux conciliabules. C'est à qui sera la plus éclatante pour danser dans l'air pâle.

Car elles seront libres, enfin - le vent, ce matin, le leur a promis - libres comme l'oiseau dont elles ont si souvent envié les étonnantes aventures, quand l'été les fixait à l'arbre méditatif.

Le vent, ce matin, vraiment donne un bal. Il ouvre aux feuilles du bouleau, du sycomore et du platane, la vaste salle de la plaine où, tout seul, il fait un orchestre. Mais il a bien caché la mélancolique fin de l'histoire.

Et les feuilles ne savent pas que la ronde se termine quand leur petite âme, ivre de la liberté goûtée, s'échappe dans un crissement doux de leur délicate membrure pour s'en retourner à l'humus où l'automne bientôt va préparer les bourgeons d'un nouveau printemps.

Marie-Paule Thierry.



La

Conférence internationale



de la Famille

Récemment se tenait à l'Université Laval de Québec, la Conférence internationale de la Famille, sous les auspices de l'Union Internationale des Organismes familiaux. Des délégués venus d'une vingtaine de pays du monde et de toutes les provinces du Canada, se réunissaient pour mettre en commun leurs connaissances, leurs expériences, leur espoir en regard de la famille moderne.

"Les nouvelles familles dans la société", tel était le thème choisi par l'U.I.O.F. Par "nouvelles familles" on entend celles qui ont moins de huit ans d'existence. On s'est penché sur leurs besoins parce que la famille est encore le facteur le plus important pour l'avenir de la société.

Au cours de la conférence, on a brossé un tableau de la jeune famille au Canada, et signalé la diversité des types, nombreux chez-nous, à cause de l'immigration. Dans plus du quart des foyers canadiens, le chef de famille est né à l'étranger. Les 20 millions de canadiens constituent 4,5 millions de familles et environ la moitié de ces familles comptent moins de quatre enfants. Elles demeurent plus grandes en milieu rural agricole qu'en milieu urbain.

Il y a aussi diversité dans les niveaux de vie et bien que le revenu de la famille canadienne soit plus élevé que les deux-tiers de celui des familles du reste du monde, il y en a encore qui vivent dans la misère dans des villes ou des campagnes prospères.

Il existe également une relation entre bonne instruction et revenu familial. Plus le revenu est faible, moins les enfants sont capables de poursuivre des études. Les perspectives d'avenir sont médiocres dans

les cas d'un jeune couple qui manque de formation de base et de formation professionnelle.

La discussion dans les groupes a laissé entrevoir qu'il existe un conflit entre les droits de la femme en tant qu'épouse et en tant que femme, sur des questions telles que : le droit de chercher un'emploi en dehors de son foyer, le droit à une carrière professionnelle, le problème de la propriété de biens et d'argent acquis, la question du divorce, de même que la législation sur les héritages, le contrôle des naissances, etc ...

Pour réussir, la nouvelle famille doit débiter dans un minimum de confort. Les autorités publiques devraient favoriser l'épargne en vue du mariage et contribuer par des aides matérielles appropriées à assurer des conditions de vie suffisantes pour les premières années. Partant du principe que ce sont les foyers familiaux qui influencent l'économie d'une nation, il faudrait un élargissement des subsides versés aux jeunes ménages avec plusieurs enfants et ces subsides devraient être proportionnés au coût de la vie.

Il est nécessaire de créer au sein des organismes familiaux un climat favorable à la participation des jeunes, pour permettre aux nouvelles familles de développer leurs idées propres et pour les associer aux prises de décisions. L'action collective transforme la société et les mouvements familiaux sont cette forme d'action collective.

(d'après un rapport de : **MME GEORGES DESAUTELS**, conseillère générale, déléguée.

DÉPART



Septembre 1967 marque un départ au secrétariat de l'AFEAS. Mlle Jeanne Larose, secrétaire générale depuis douze ans, nous quitte pour entreprendre des études et retourner dans l'enseignement. Tâche bien délicate que remercier Jeanne pour le travail réalisé car elle a toujours donné le meilleur d'elle-même à l'U.C.F., à l'U.C.F.R. et à l'A.F.E.A.S.

Les années que mes compagnes et moi avons passé au secrétariat, nous ont permis d'apprécier les nombreuses facettes de sa personnalité. Vivre avec Jeanne, c'est d'abord reconnaître sa disponibilité et son dévouement. Toujours de bonne humeur et souriante, elle était prête à rendre service, à fournir une explication ou donner un coup de main à une autre. Même si elle avait beaucoup de travail et prolongeait ses heures de bureau, nous ne l'avons jamais entendu dire : "Je suis débordée ou je n'ai pas le temps!"

Très adroite, Jeanne reconnaissait les capacités de chacune, émettait franchement ses opinions et respectait celles des autres.

Vivre avec Jeanne, c'est aussi côtoyer une grande amie. "Un des plus grands bonheurs de cette vie, c'est l'amitié", disait Alexandre Manzoni, et c'est bien vrai. Jeunes et moins jeunes savaient, qu'en s'arrêtant à son bureau, elles y découvraient une oreille attentive et un grand cœur. Très discrète, elle respectait les silences... et trouvait le bon mot pour encourager et faire renaître l'enthousiasme.

Jeanne part du secrétariat mais nous savons que les liens d'amitié créés au cours de ces douze années, soit à l'occasion des réunions de conseil, congrès ou journées d'étude, demeureront. Nous lui redisons toute notre reconnaissance et lui souhaitons beaucoup de joie et de bonheur !

Huguette

Conseil d'Administration de l'A. F. E. A. S.

- Exécutif* : Mme Dominique Goudreault, Nicolet-Sud, Qué.
Mme Philippe Laliberté, 302, boul. St-Maurice, Shawinigan.
Mme Azilda Marchand, L'Ange-Gardien, Cté Rouville.
Mme Marielle T. St-Hilaire, 77 ouest, boul. St-Germain, Rimouski.
Mme Georges Desautels, Ste-Rosalie, Cté Bagot.
- Chicoutimi* : Mme Thomas L. Villeneuve, St-Félicien, Cté Roberval.
Mme Gérard Asselin, 198, Mgr Bégin, Jonquière.
- Joliette* : Mme Onésime Simard, St-Ambroise, Cté Joliette.
- Mont-Laurier* : Mme Hervé Bélanger, Mont-Laurier, Qué.
- Nicolet* : Mme Camille Parenteau, Yamaska, Qué.
- Hull* : Mme Roland Houet, rue René, Ste-Rose de Lima, Cté Papineau.
- Québec* : Mme Eugène Painchaud, R.R. No 1, Plessisville, Cté Mégantic.
- Rimouski* : Mme Albert Lévesque, 81, rue Tessier, Rimouski.
Mme Marielle T. St-Hilaire, 77 ouest, boul. St-Germain, Rimouski.
- St-Hyacinthe* : Mme Georges Desautels, Ste-Rosalie, Cté Bagot.
Mme Claudette Neveu, rue Laframboise, St-Hyacinthe.
- St-Jean* : Mme Fleurette Brault, 253, boul. Lemoyne, apt. 1, Longueuil.
- Timmins* : Mme Philippe Roy, Guigues, Cté Témiscamingue.
- Sherbrooke* : Mme Armand Beauchemin, 1251, Ste-Thérèse, Sherbrooke.
Mlle Juliette Véronneau, R.R. No 5, Coaticook, Cté Richmond.
- Trois-Rivières* : Mme Denis Gervais, Hérouxville, Cté Laviolette.
Mme Eddy Parent, 3275, rue St-Louis, Shawinigan.
- Hauterive* : Mme Maurice Paquet, 41, rue Roberval, Baie-Comeau.

Membres des Commissions et des Comités Provinciaux

Commission Urbaine : Mme Marielle T. St-Hilaire, Rimouski, responsable. Mme Eddy Parent, Shawinigan ; Mme Marielle Asselin, Jonquièrre ; Mme Noëlla Gingras, Richelieu. Secrétaire : Mme Cécile G. Bédard.

Commission Rurale : Mme Denis Gervais, Hérouxville, responsable. Mme Léopold Dansereau, Verchères ; Mme René Boulay, St-Thomas d'Aquin ; Mme Onésime Simard, St-Ambroise de Joliette. Secrétaire : Mme Cécile G. Bédard.

Education : Mme Philippe Laliberté, Shawinigan, responsable. Mme Roland Houet, Ste-Rose de Lima ; Mme Claudette Neveu, St-Hyacinthe ; Mme Thomas L. Villeneuve, St-Félicien. Secrétaire : Mlle Monique Chamberland.

Arts Ménagers : Mme Georges Desautels, Ste-Rosalie de Bagot, responsable. Mme Armand Beauchemin, Sherbrooke ; Mme Marielle Asselin, Jonquièrre ; Mlle Lise St-Pierre, Rimouski. Secrétaire : Mlle Huguette Chagnon.

Propagande-Publicité : Mme Donat Mayrand, Dolbeau, responsable. Mme Camille Parenteau, Yamaska ; Mme Charles-Emile Bernard, Yamaska ; Mme Charles-Emile Bernard, L'Ange-Gardien de Rouville ; Mlle Juliette Véronneau, Coaticook. Secrétaire : Mme Cécile G. Bédard.

Service des cours en Education populaire : Mme Azilda Marchand, L'Ange-Gardien de Rouville, responsable. Mme Albert Lévesque, Rimouski ; Mme Cécile Reid-Brisebois, Mont-Laurier ; Mme Madeleine Plamondon, Shawinigan. Secrétaire : Mlle Monique Chamberland.

Finances : Mme Hervé Bélanger, Mont-Laurier, responsable. Mme Philippe Roy, Guigues ; Mme Maurice Paquet, Baie-Comeau ; Mme Fleurette Brault, Longueuil. Secrétaire : Mme Cécile G. Bédard.

Résolutions : Mlle Jeanne Larose, Verchères, responsable. Mme Eugène Painchaud, Plessisville ; Mme Azilda Marchand, L'Ange-Gardien ; Mme Cécile G. Bédard, Iberville. Secrétaire : Mlle Monique Chamberland.

Comité du kiosque : Salon de l'Agriculture : Mme Camille Parenteau, Yamaska, responsable. Mme Eddy Parent, Shawinigan ; Mme Léopold Dansereau, Verchères ; Mlle Lise St-Pierre, Rimouski. Secrétaire : Mlle Huguette Chagnon.

Exposition artisanale

de Shawinigan

Un entrain sans pareil caractérise les membres des cercles de l'A.F.E.A.S. de la fédération de Trois-Rivières. La preuve en est de cette magnifique exposition qui a été conçue dans le but de faire connaître davantage l'Association. C'est pourquoi les exposantes des cercles, autrefois de l'U.C.F.R., y ont participé à parts égales avec celles des anciens Cercles d'Economie Domestique.

L'organisatrice et l'animatrice de l'exposition était Mme Joseph Marceau, présidente du cercle Ste-Croix, de Shawinigan. En plus du support du comité diocésain, elle sut s'entourer de collaboratrices dévouées et le Comité du Centenaire de Shawinigan donna aussi son appui.

Cette exposition qui dura tout le mois de juillet, était située dans une salle aux dimensions imposantes, sise à l'Hôtel de Ville de Shawinigan. Les 800 exhibits comprenaient des pièces d'artisanat de très belle qualité. On y voyait beaucoup d'oeuvres de tissage, de merveilleux tricots Afgan, et tricots de toutes sortes, une variété de dentelles au crochet, toute la gamme des châles, des tapis tressés en grand nombre, de magnifiques tableaux au petit point, des pièces de céramique aux formes originales, etc... Un artisan local avait réalisé un superbe stéréo, oeuvre d'ébénisterie remarquable. On pouvait y voir également une merveilleuse collection de coquillages.

An centre de tout cela, trônaient des antiquités qui par l'entrée principale frappaient les visiteurs. Combien en ont vu de ces gens s'arrêter et contempler avec nostalgie ces merveilles de leur enfance qui évoquaient tant de souvenirs pour eux : bahuts, chaises empailées, tables rustiques, rouets, dévidoirs, et même un métier à tisser sur cordes et qui fonctionnait encore, au grand plaisir de tous ; enfin quantité d'autres objets qui étaient d'utilité courante au temps de nos ancêtres.

Quant aux visiteurs, on en a compté plus de 2,500 dont la plupart venaient de la Mauricie. Toutefois on en a vu de partout du Québec, de l'Ontario, beaucoup des Etats-Unis et même de France et de plusieurs pays d'outre-mer ; gens venus d'abord à Montréal pour l'Expo '67 et qui faisaient un tour de province.

Cette réalisation demanda les efforts combinés d'une vingtaine de dames dévouées qui se chargèrent de bien accueillir les visiteurs, de tenir un comptoir de vente et d'établir la comptabilité et s'occupèrent à une foule d'autres choses.

L'inauguration de cette exposition fut assez sensationnelle dans la ville de Shawinigan, avec son défilé de modes anciennes : dames et messieurs portant tous des costumes de l'époque 1867 et paradant en "boggie" tiré par des chevaux.

Après l'ouverture officielle qui se fit en présence du maire et des autorités municipales de Shawinigan et du Comité d'organisation de l'Exposition, une danse du bon vieux temps termina cette soirée d'époque.

La fédération de l'A.F.E.A.S. de Trois-Rivières, par la voix de sa présidente, Mme Denis Gervais, se dit très fière du résultat remporté par cette exposition qui restera la meilleure preuve de la fraternité et de la collaboration qui règnent entre les cercles.

Mme FLORENCE GELINAS,
cercle Ste-Croix, Shawinigan.



Les membres du comité de l'exposition : de gauche à droite, assises en avant : Mme Denis Gervais, présidente de la Fédération de Trois-Rivières ; Mme Joseph Marceau, organisatrice de l'exposition. En arrière : Mlle Thérèse Bellefeuille, secrétaire ; Mme Nicolas Bailly, Mme Georges Boissonneault, trésorière ; Mme Eddy Parent, vice-présidente diocésaine, Mme Armand Juneau. Mlle Cécile Gélinas, secrétaire-trésorière diocésaine. Mme Clément Trudel, Mme Camille Gélinas (qui donna l'idée de l'exposition), Mme Onil Arvisais, Mme Donat St-Onge, Mme William Matteau, Mme Jean Simon, vice-présidente du comité. N'apparaissent pas sur la photo et faisaient partie du comité : Mme Philippe Laliberté, Mme Origène Rouillard et Mme Robert Bernier.

A l'arrière de la photo : belles pièces d'artisanat tissées au métier.

Amendements

aux Règlements de l'A. F. E. A. S.

Au Congrès général de St-Hyacinthe, le 22 août dernier, les déléguées ont voté l'amendement de quelques règlements.

1. — *Conseil d'Administration.* — Référant à la section 3, art. 1,d), il a été décidé ce qui suit :

— Si une présidente de Fédération est nommée présidente générale ou vice-présidente générale ou membre de l'Exécutif elle doit donner sa démission comme présidente de sa Fédération.

2. — *Siège social de la Fédération* (section 1, art. 3) :

— Le Conseil de la Fédération a le pouvoir de désigner l'endroit où sera situé le secrétariat, et ce, en vue d'accommoder la secrétaire.

3. — *L'Assemblée de la Fédération* (section 2, art. 1,b) :

— Tout cercle en règle a droit à une déléguée en plus de sa présidente ou de sa "substitut", pour les cinquante (50) premiers membres ou fraction de ce nombre, et à une déléguée par vingt-cinq (25) membres additionnels. (1).

4. — *Dissolution d'un Cercle* (section 1, art. 5) :

— Avant que la dissolution ne prenne effet, le Cercle doit avoir payé ses dettes envers la Fédération et lui avoir fait remise de ses biens, lesquels lui seront réservés durant une période de cinq (5) ans, et retournés si au cours de ce laps de temps le Cercle reprend ses activités.

5. — *Pouvoirs du Conseil du Cercle* (section 3, art. 5,f) :

— Le Conseil a le pouvoir de nommer une secrétaire-trésorière ou une secrétaire et une trésorière, selon les besoins du Cercle. Il détermine les conditions de travail et peut exiger une police-garantie de fidélité pour la trésorière ; il en fixe le montant et le Cercle paie les primes.

6. — *Installation des officières* :

— L'installation du nouveau Conseil se fait immédiatement après l'élection et les officières entrent en fonction à l'instants même, et ce, sur le plan de l'Association, de la Fédération et du cercle local.

Cécile G. Bédard

(1) La "substitut" de la présidente n'est pas nécessairement la vice-présidente. Toute personne qualifiée comme déléguée peut être désignée.

HARMONIE ET FANTAISIE

Avec l'arrivée de l'automne, la ménagère songe au grand ménage, à quelques changements dans la maison : peinture, nouvelle disposition des meubles, achat de tentures, etc. Afin de vous aider dans ce travail de décoration, l'AFEAS vous réserve quelques pages traitant de l'harmonie des couleurs et de la confection d'objets de fantaisie.

Harmonie des couleurs

1. — Il faut se rappeler que trois **couleurs primaires** servent de base à toutes les autres couleurs. Il s'agit du **jaune**, du **rouge** et du **bleu**.

2. — Le mélange de deux couleurs primaires donne une **couleur secondaire** :

jaune et rouge = orange
jaune et bleu = vert
bleu et rouge = violet

3. — Les teintes d'un pièce seront choisies à partir de sa couleur préférée ou d'un objet existant (tenture, tapis, divan...). Avec un disque de couleurs ou une carte de peintures, il est facile d'harmoniser les tons selon la règle des couleurs complémentaires, règle d'analogie ou la gamme monochromatique.

Qu'est-ce que la règle des couleurs complémentaires ?

Vous savez sans doute que :

- le rouge est la couleur complémentaire du vert
- le jaune est la couleur complémentaire du violet
- le bleu est la couleur complémentaire de l'orangé

Selon l'intensité de ces couleurs, vous aurez des tons éteints pâles, des sombres et des couleurs vives. Voici un exemple : Le tapis de votre salon ou de votre salle de séjour est rouge cuivré. Les fauteuils et le divan seront bleu turquoise tandis qu'un papier tenture imitant la toile dans une teinte assortie au tapis recouvrira un mur. Les trois autres murs seront blancs. Des coussins jaunes et rouges ajouteront une note gaie.

Qu'est-ce que la règle d'analogie ?

C'est le choix de teintes qui se ressemblent, se marient harmonieusement. Ex. : Les jaunes orangés se marient très bien avec les verts jaunâtres. Si vous possédez un couvre-lit fleuri dans les tons de vert mousse, jaune clair et orangé, utilisez ces couleurs dans la chambre. Que diriez-vous d'un vert mousse pour les murs... d'un jaune or pour le tapis, les tentures et peut-être un fauteuil... des coussins cuivrés ?

Qu'est que la gamme monochromatique ?

Elle est basée sur une seule couleur dont on exploite l'intensité. Ex. : Les tons de rose pâle ou rouge conviennent pour une chambre de fillette. Couvre plancher ou tapis rouge - murs rose pâle - couvre-lit et tentures en coton à motifs rose et rouge - meubles blancs. Par contre, la jeune fille préférera peut-être une chambre bleue : murs bleu pâle - tapis bleu moyen - couvre-lit bleu foncé - meubles blancs.

Clarté et dimensions

Dans le choix des couleurs et des accessoires, il est important de tenir compte de la clarté et des dimensions de la pièce.

- Dans une pièce **trop petite**, optez pour les teintes claires, un tapis uni ; des tentures à motif discret.
- Dans une pièce **trop basse**, créez un effet de hauteur en peignant le plafond de couleur claire et suspendez des rideaux à rayures verticales.
- Dans une pièce longue et étroite, choisissez des couleurs chaudes pour le plafond et les petites surfaces pour les faire avancer et des couleurs froides pour les murs de grandes surfaces afin de les faire reculer. Ainsi la pièce paraîtra proportionnée.
- Dans une pièce sombre, préférez des teintes claires : gris chaud, jaune lumineux, rouge orangé.
- Dans une pièce recevant rarement la visite du soleil (au nord), le rose, le jaune, le tilleul sont les bienvenus.
- Dans une pièce ensoleillée (est), le bleu et le vert sont tout indiqués.

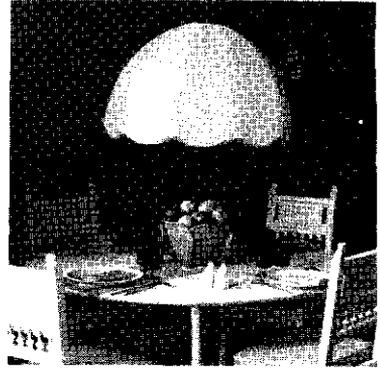
Fantaisie

Les objets de fantaisie ayant un rôle plutôt décoratif, seront choisis avec soin et selon le style du mobilier. Ex. : Un tapis et un dessus de tabouret tressés s'intègrent dans un décor de style canadien ou colonial. Des gros coussins placés par terre trouvent leur place parmi les meubles modernes, scandinaves et en rotin.

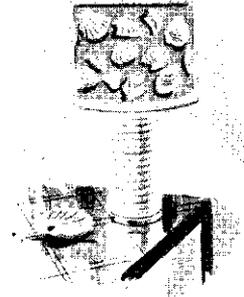
Dessus de tabouret tressé

Des lisières de lainage, soigneusement taillées et réunies, ou de tricolette, vous permettront de réaliser un nouveau dessus de tabouret. Pour le tresser d'une façon régulière et le coudre pour lui conserver sa forme ronde ou ovale, procurez-vous la brochure gratuite : "Tressage". Ecrivez au Service des Arts Domestiques, Hôtel du Gouvernement, Québec.

Abat-jour. — Les suspensions fixes au-dessus de la table sont très à la mode. Toutes ne peuvent pas couvrir les antiques mais toutes peuvent dénicher un grand abat-jour et le recouvrir du même tissu que les rideaux.



A gauche. - **Pièce murale.** — Une nature morte peinte sur de la toile, réalisée avec de la feutrine ou de la rochette égaiera votre cuisine. Une pièce murale au point de croix ou de tapisserie dont le modèle rappellera l'été, les fleurs, une Vierge stylisée, plaira à la jeune fille, pour une chambre. Afin d'apporter de la nouveauté dans la chambre des enfants, voici une pièce murale dont les motifs sont réalisés avec des boutons et boucles de ceinture de différentes couleurs et grosseurs.



Lampe. — Dans le coin lecture, la lampe de forme cylindrique avec son abat-jour défraîchi semble démodée... Pourquoi ne l'entourez-vous pas d'un câble marin pour recouvrir toute la base? Appliquez de la peinture sur l'abat-jour et collez quelques coquillages.



Coussins. — Des coussins placés ici et là, feront office de fauteuils. Taillez-les dans un velours côtelé, un lainage, un coton tissé serré. Imprimés ou unis, ils s'harmonisent aux teintes de la pièce.

Divers. — Un centre croché sur un guéridon ou une comode, des fleurs séchées disposées dans un pot de grès, une théière ou une corbeille en osier... un baillard (morceau de feutrine bordé du même tissu que le rideau ou une bordure étroite) sera un aide-mémoire pour la ménagère. Elle y accrochera la liste d'emplette, une recette, un dessin d'enfants, etc. Une caisse de beurre ou un baril, une fois capitonné et fixé sur de petites roulettes demandent des tabourets fort pratiques dans la salle de jeu ou la chambre des garçons.

Ces quelques suggestions jointes aux vôtres pourront peut-être vous aider à rajeunir la maison et lui donner un cachet d'intimité.

Huguette Chagnon
TECHNICIENNE.

Ordre du jour de l'assemblée d'Octobre

1. — Prière.
2. — Enregistrement des présences.
3. — Lecture du procès-verbal, du rapport financier. Adoption.
4. — Communications.
5. — Mot de la présidente.
6. — Mot de l'aumônier.
7. — Rapport de la présidente et des responsables de comités.
8. — Etude sociale : *Les parents responsables de la confessionnalité* 5-6-7-8-9
Monique Chamberland
9. — Etude technique : *Harmonie et Fantaisie* 21-22-23
Huguette Chagnon

LECTURES PERSONNELLES

- | | |
|--|----------|
| Le travail n'a pas manqué | 2-3 |
| <i>Mme Cécile G. Bédard</i> | |
| Bienvenue | 4 |
| Le personnel du secrétariat général | 4 |
| La vie terrestre est abominable | 10-11-12 |
| <i>Geo.-Etienne Phaneuf, prêtre</i> | |
| Si les feuilles savaient | 13 |
| <i>Marie-Paule Thierry</i> | |
| La Conférence internationale de la Famille | 14 |
| <i>Mme Georges Desautels</i> | |
| Départ | 15 |
| <i>Huguette Chagnon</i> | |
| Conseil d'Administration de l'A.F.E.A.S. | 16 |
| Membres des Commissions et des Comités provinciaux | 17 |
| Exposition artisanale de Shawinigan | 18-19 |
| <i>Mme Florence Gélinas</i> | |
| Amendements aux règlements de l'A.F.E.A.S. | 20 |
| <i>Mme Cécile G. Bédard</i> | |

L'ASSOCIATION FEMININE D'EDUCATION ET D'ACTION SOCIALE

515, Viger,
Montréal (24)

Téléphone : 845-5070

Prix de l'abonnement : \$1.00 par année

Le ministère des Postes, à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de deuxième classe de la présente publication.